

## « Jeu-concours Doki-Doki à Japan Expo »

### Article 1 : Objet

La SAS BAMBOO EDITION, dont le siège social se situe 290 route des Allogneraies, 71850 Charnay-Lès-Mâcon, inscrite au RCS de Macon sous le n°414 470 674, représentée la société Bambooding prise en la personne de son gérant Olivier Sulpice, organise un jeu gratuit sans obligation d'achat, (ci-après dénommé " le jeu-concours ") dans le cadre du salon Japan Expo.

### Article 2 : Durée

Le jeu-concours se déroule du 11 juillet 2024 au 31 juillet 2024 inclus.

### Article 3 : Conditions de participation

Le jeu-concours est ouvert à toute personne âgée de plus de 12 ans, résidant en France métropolitaine (Corse y compris), Belgique et Suisse, à l'exclusion des membres du personnel des sociétés ayant collaboré à son organisation, à sa promotion et/ou à sa réalisation ainsi qu'aux membres de leur famille (conjoint, ascendants, descendants, frères et sœurs). Toute participation au jeu-concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement. Tout contrevenant à l'un ou plusieurs des articles du présent règlement, sera privé de la possibilité de participer au jeu-concours, mais également du lot qu'il aura pu éventuellement gagner.

Les mineurs doivent avoir une autorisation écrite de leur parent ou de leur responsable légal.

### Article 4 : Modalités de participation

Pour participer au concours, il vous faut remplir un formulaire et répondre à une question à choix multiples.

Un gagnant sera tiré au sort parmi les formulaires contenant la bonne réponse. Le tirage au sort aura lieu le 21 août 2024.

Une seule participation par personne sera acceptée pendant toute la période du jeu-concours.

Le gagnant, ayant expressément accepté l'exploitation des données personnelles, autorise Bamboo Edition à utiliser, à titre publicitaire, sa photo, ses noms et son adresse sans que cette utilisation ne lui confère une rémunération, un droit ou un avantage quelconque autre que l'attribution du lot gagné. Le participant autorise toute vérification concernant son identité ou son domicile. Tout autre mode de participation est exclu. Toutes les participations fournies avec des informations manquantes, fausses, incomplètes, illisibles, ou après la date et l'heure limite de participation, seront considérées comme nulles.

### Article 5 : Désignation des gagnants et lots mis en jeu

Le gagnant au rang 1 remportera un mètre (100cm) de mangas Doki-Doki d'une valeur de 300€ minimum.

En cas de force majeure ou en cas de circonstances exceptionnelles extérieures à sa volonté, Bamboo Edition se réserve le droit de remplacer la dotation gagnée par une dotation de nature et/ou de valeur équivalente.

Le gagnant ne pourra prétendre obtenir la contre-valeur en espèces de la dotation gagnée ou demander son échange contre d'autres biens ou services.

La dotation est nominative, non commercialisable et ne peut pas être attribuée ou cédée à un ou des tiers.

### Article 6 : Données à caractère personnel

Les données à caractère personnel collectées dans le cadre du jeu font l'objet d'un traitement par Bamboo Edition afin de permettre la participation au jeu et l'attribution du prix aux gagnants.

Bamboo Edition conservera vos données à caractère personnel uniquement le temps nécessaire pour atteindre la finalité pour laquelle ces données sont détenues ou pour remplir des obligations légales.

Pour établir la durée de conservation de vos données, les critères suivants seront appliqués :

Si vous participez au jeu, vos données à caractère personnel seront conservées jusqu'à 3 mois après la fin du jeu.

Si vous contactez Bamboo Edition dans le cadre d'une demande relative au jeu, vos données à caractère personnel seront conservées pendant toute la durée nécessaire au traitement de votre demande.

Conformément aux législations et réglementations relatives à la protection des données à caractère personnel applicable, vous bénéficiez d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification et de suppression des données qui vous concernent. Vous pouvez exercer ce droit à tout moment en adressant un courrier, accompagné d'une photocopie d'un justificatif d'identité à l'adresse électronique suivante : [contact@doki-doki.fr](mailto:contact@doki-doki.fr)

Les participants qui exerceront le droit de suppression de leurs données avant la fin du jeu seront réputés renoncer à leur participation.

Enfin, si vous faites partie des gagnants, vous autorisez d'ores et déjà Bamboo Edition, gratuitement, à publier votre nom et prénom sur tous supports pendant une durée d'un an.

### **Article 7 : Conditions de remboursement des frais de participation**

Les participants au Jeu peuvent obtenir le remboursement de leurs frais de participation dans les conditions suivantes :

La demande écrite doit être adressée avant le 1<sup>er</sup> août 2024 (cachet de la poste faisant foi) à l'adresse du Jeu suivante, à raison d'un remboursement par foyer : Bamboo Edition – 290 route des Allogneraies – 71850 Charnay-lès-Mâcon. La demande doit mentionner les coordonnées complètes (nom, prénom, adresse postale complète, ainsi que la date et l'heure de la connexion), être accompagnée d'un RIB et d'une facture détaillée du fournisseur d'accès Internet auquel vous êtes abonné faisant apparaître la date et l'heure de participation au jeu clairement soulignées.

Il ne sera consenti qu'un remboursement par foyer (même nom, même adresse) de la connexion Internet (forfait : 0,26 € sur une base de 0,12€ la connexion + 0,02€ la minute supplémentaire) et/ou de timbre ayant servi à la demande de remboursement (tarif lent en vigueur < 20g).

Les remboursements seront effectués par virement bancaire dans un délai d'environ 6 semaines à compter de la réception de la demande. Toute demande de remboursement incomplète, illisible, insuffisamment affranchie ou effectuée hors délai (cachet de La Poste faisant foi) sera considérée nulle.

Étant observé qu'en l'état actuel des offres de service et de la technique, certains fournisseurs d'accès à Internet offrent une connexion gratuite ou forfaitaire aux internautes, il est expressément convenu que tout accès au Jeu s'effectuant sur une base gratuite ou forfaitaire (tels que notamment connexion par câble, ADSL ou liaison spécialisée) ne pourra donner lieu à aucun remboursement, dans la mesure où l'abonnement aux services du fournisseur d'accès est dans ce cas contracté par l'internaute pour son usage de l'Internet en général et que le fait pour le participant de se connecter au site du Jeu et de participer au Jeu ne lui occasionne aucun frais ou débours supplémentaire.

### **Article 8 : Responsabilité**

Bamboo Edition ne pourra être tenu responsable de l'utilisation frauduleuse des droits de connexion ou d'attribution du lot d'un participant ni encourir une quelconque responsabilité, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de notre volonté perturbant l'organisation et la gestion du jeu.

Bamboo Edition se réserve le droit d'écourter, de différer, de modifier, de proroger, d'interrompre ou d'annuler purement et simplement le jeu, sans préavis, en raison de tout événement indépendant de leur volonté, notamment en cas de circonstances constituant un cas de force majeure ou fortuit, sans que leur responsabilité puisse être engagée à ce titre.

### **Article 9 : Consultation du règlement**

Ce règlement peut être consulté sur [www.doki-doki.fr](http://www.doki-doki.fr) pendant toute la durée du jeu. Il peut également être adressé gratuitement, à toute personne qui en fait la demande pendant la durée du jeu à [contact@doki-doki.fr](mailto:contact@doki-doki.fr).

### **Article 10 : Modification du règlement**

Bamboo Edition peut être amené à modifier le présent règlement, notamment afin de respecter toute nouvelle législation et/ou réglementation applicable. Toute modification sera intégrée dans le présent règlement, fera l'objet d'une annonce sur les réseaux sociaux concernés.

Dans l'hypothèse où l'une des clauses du présent règlement serait déclarée nulle ou non avenue, cela ne saurait en aucun cas affecter la validité du règlement lui-même.

### **Article 11 : Respect des règles**

Il est interdit de mettre en œuvre ou de chercher à mettre en œuvre tout procédé de participation qui ne serait pas conforme au présent règlement.

Bamboo Edition se réserve le droit d'annuler la participation, d'éliminer et / ou de poursuivre quiconque tenterait de frauder ou de nuire au bon déroulement de la participation au Jeu (notamment fausse déclaration d'identité, participation par des moyens tels qu'automates de participation, programmes élaborés pour des participations automatisées et plus généralement par tous moyens frauduleux). La Société Organisatrice pourra procéder aux vérifications nécessaires concernant les informations fournies par les participants lors de leur inscription.

Bamboo Edition se réserve le droit de remettre en jeu toute dotation acquise frauduleusement.

Bamboo Edition pourra décider d'annuler ou modifier le Jeu s'il apparaît que des fraudes manifestes sont intervenues sous quelque forme que ce soit et empêchent le bon déroulement du Jeu.

#### **Article 12 : Propriété Intellectuelle**

Les éléments figurant sur tous les supports servant à l'annonce du Jeu ou hébergeant le Jeu sont protégés par des droits de propriété intellectuelle. Toute reproduction, représentation ou adaptation d'une partie ou de l'intégralité de ces supports servant à l'annonce, à l'organisation et au déroulement du Jeu est strictement interdite.

#### **Article 13 : Loi applicable**

Le présent Jeu est exclusivement régi par la loi française.